

# La Gazette de la FPS

AVRIL-MAI-JUIN 2003

[www.snac.fr](http://www.snac.fr)

TRIMESTRIEL NUMÉRO 23

Le Syndicat de tous les praticiens à diplôme hors union européenne—PADHUE (médecins, pharmaciens, sages-femmes et dentistes)



## La FPS lance une enquête nationale Dossier : après les CSCT, les dentistes... Lettre ouverte à Mr MATTEI

La FPS (ex-SNPAC) est le syndicat médical qui regroupe le plus d'adhérents en France...  
Le site FPS (ex-SNPAC) est le site le plus visité parmi les sites syndicaux—source <http://www.alexa.com>



**Adresse :**

**FPS—SNPAC,  
17 rue de la Bluterle,  
94370 Sucy en Brie.**

<http://www.snpac.fr>

**✉ : snpac @ snpac.fr**



**06.19.19.60.89  
06.63.07.22.34  
06.70.03.71.10  
06.62.79.45.97**



**01.45.17.52.73  
04.91.72.49.20**

**La Gazette de la FPS—  
SNPAC :**

**Directeur de la  
publication :  
J. Amhis.**

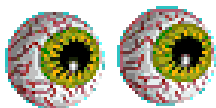
**Rédacteur en chef :  
H.J. Tawil**

**Comité de rédaction :  
M. Amour, A. Mdahfar,  
S. Bramli, E. Bogossian,  
S. Dalkilic, F. Daoudi,  
G. Darabu, M. Kassem,  
K. Kerrou, M. Micheri,  
M. Oudjhani, J. Sunda.**

**Impression : Thyssen  
Impression, 91 Orsay.**

**N° de commission  
paritaire :  
0900S05332.**

**ISSN : 1292-2277**



Chers amis et chers adhérents,

Me voici depuis quelques mois à la tête d'une nouvelle structure : la fédération des praticiens de santé, FPS. Pourquoi avoir fait disparaître, ou plutôt évoluer le SNPAC ? Pourquoi une telle remise en question ? Pourquoi ne pas céder au doux ronronnement syndical de ce que nous nommons un syndicalisme de bureau ? Est-ce de notre part une douce folie ou bien une lubie passagère ?

En effet, depuis quelques années une bonne partie de cette cohorte de médecins à diplôme hors union européenne a parcouru du chemin, un grand nombre d'entre nous a obtenu l'autorisation de pouvoir exercer la profession, ont eu leurs compétences reconnues par le conseil de l'ordre des médecins, d'autres ont réussi au concours national de praticien des établissements de santé et nous pourrions citer d'autres belles avancées ; mais le but n'est pas de céder à l'autosatisfaction mais plutôt de faire un constat. Tout ce que les PADHUE ont obtenu, ils le doivent à leur travail, leurs compétences, leur dévouement et même leur abnégation pour l'hôpital public. Et

c'est là que le SNPAC a trouvé ses limites. Chaque fois que nous avons voulu nous positionner sur de grands dossiers, on nous rétorquait que nous devions plutôt nous concentrer sur ce que l'on nomme pudiquement « les médecins étrangers ».

La FPS s'est donc créée pour enfin pouvoir discuter et surtout proposer nos idées, parce que faire du syndicalisme ce n'est pas sans cesse quémander mais c'est aussi un laboratoire d'idées novatrices pour l'hôpital et la santé publique.

Mais parler de ces dossiers c'est aussi penser à tous ceux qui continuent à « bosser », à rendre services sans statuts, sans espoir, sans aucune lumière au bout du chemin ; il est de notre devoir de leur tendre la main, mais comme nous au début de notre existence syndicale, il faut savoir retrousser ses manches et œuvrer pour le bien de tous.

Il ne me reste plus qu'à souhaiter du courage et surtout travailler car le travail reste la seule valeur qui au fil du temps est toujours reconnue, à nous de savoir faire accélérer le temps.

Dr Jamil AMHIS

# LETTRE OUVERTE À MR JEAN-FRANÇOIS MATTEI MINISTRE DE LA SANTÉ

Paris, 10 juin 2003

Monsieur le Ministre ,

Nous adressons cette lettre ouverte devant le constat d'échec des négociations. En effet, un certain nombre de problèmes majeurs concernant l'exercice des PADHUE n'a toujours pas trouvé de dénouement.

Nous vous rappelons donc les principaux dossiers que la FPS a soumis à vos différents services depuis plus d'un an sans aucune avancée tangible. C'est pour cela que nous faisons part de notre inquiétude et de notre indignation.

- La **commission CSCT (loi 1972)** n'a pas terminé de siéger or elle est dépendante dans sa décision du quota fixé par le ministère. 700 dossiers sont ainsi en attente et la fédération des praticiens de santé (FPS) ne saurait concevoir que des candidats exerçant depuis des années dans les hôpitaux français et ayant réussi l'examen CSCT écrit et oral ne puissent bénéficier à terme d'une autorisation d'exercice. La FPS qui vous a déjà soumis des propositions pratiques souhaite des mesures urgentes afin de trouver une solution acceptable à ce dossier.

- La FPS a exprimé son mécontentement d'être écartée de la **commission des 10 ans**. Nous avons cependant désiré être informés de l'état de l'avancement des travaux de cette commission ce qui n'est hélas toujours pas le cas.

- **Le projet de décret relatif aux praticiens attachés et attachés associés** qui représente une réelle avancée dans la réduction de la précarité fixe l'indemnité de garde des médecins attachés associés à 50 euros de moins que pour les autres praticiens. La FPS s'insurge contre cette attitude discriminatoire et demande au ministère de rétablir l'équité.

- La FPS a déjà attiré votre attention à maintes reprises sur le caractère injuste et inacceptable de la grille

**salariale des PAC**. En effet un PAC est payé en moyenne 50% de moins qu'un PH pour des fonctions identiques et le dernier échelon PAC est payé 150 euros de moins que le premier échelon PH. Cette situation est tellement absurde que la nouvelle grille salariale des attachés et attachés associés est nettement supérieure à celle des PAC et comprise entre le premier échelon actuel d'assistant et le cinquième échelon de PH. La rémunération des PAC est grandement pénalisée et ce de manière tout à fait infondée. La FPS vous a soumis un dossier

### Les dossiers en attentes :

- \* 700 candidats / Autorisation par le biais de CSCT
- \* Commission de recours de 10 ans
- \* Salaires des PAC et transformation de leurs postes
- \* Nouveau statut « PADHUE »
- \* Nouveau décret sur la qualification
- \* Qualification des pharmaciens
- \* Intégration des dentistes

chiffré et précis avec des propositions concrètes pour la mise en place d'une nouvelle grille qui doit être effective rapidement avec un effet rétroactif sur toutes les années écoulées.

- Depuis fin 2001, les 2 principales voies d'équivalence de diplômes pour les PADHUE (PAC, CSCT) sont caduques et devaient être remplacées par un concours classant de spécialités. La mise en place de ce concours est retardée par la parution du décret concernant cette nouvelle procédure qui devait être effective depuis début 2002. La FPS a étudié avec minutie les propositions de projet de décret qui lui ont été communiquées au début de l'année 2003. Nos commentaires et remarques vous ont été consignés par écrit. Depuis nous n'avons reçu aucune nouvelle. Or compte tenu du besoin, les hôpitaux continuent à embaucher des PADHUE sous des statuts très précaires passant outre les textes de loi qui interdisent tout recrutement depuis juillet 1999. **La publication du décret et la mise en place de l'examen classant deviennent très urgentes et devront tenir compte des 2000 à 3000 PADHUE exerçant actuellement sans**

### Cotisation 2003 - FPS

La cotisation annuelle est de 50 euros. **Ceci concerne l'ensemble des PADHUE – Praticiens à diplôme hors Union Européenne** (associés = attachés, assistants, chefs de clinique / contractuel = PAC, attaché, assistant / ancien contractuel = PH, Libéral).

équivalence, mais ayant validé des acquis professionnels.

- La parution du décret sur les **nouvelles procédures de qualification** a été estimée pour fin juin - début juillet 2003. Le ministère s'est engagé à nous soumettre l'avant-projet pour participer à son élaboration. Nous constatons que jusqu'à présent la FPS est écartée de toute négociation alors que la parution du décret devrait être imminente.

- Nous avons aussi attiré votre attention sur l'oubli **des pharmaciens** dans le texte de loi d'ordre social du 17 janvier 2002. en effet, le texte ne parle que de la qualification des médecins n'abordant en aucun cas la qualification des pharmaciens en biologie. Il est impératif de remédier à cette situation qui conduit à un blocage législatif.

- La situation des **chirurgiens dentistes** à diplômes hors union européenne est catastrophique :

- peu de réussite à l'équivalence de l'examen CSCT suite aux énormes pressions exercées sur cette commission.

- une seule cession PAC qui n'a intéressé qu'une infime partie de l'ensemble de ces praticiens.

Pas de postes dans le secteur public, seul secteur où ils sont autorisés à exercer.

L'ensemble de ces situations est en contradiction avec les besoins de chirurgiens dentistes pour mettre en place une véritable politique de dépistage, de prévention, et de soins dentaires qui sont pourtant considérés comme des problèmes majeurs de santé publique en France. La FPS pense que les chirurgiens dentistes PADHUE peuvent avoir un rôle important à jouer dans la création et le fonctionnement de ces centres.

- Le Ministre a toujours affirmé sa volonté et sa détermination de favoriser la **transformation des**

**postes PAC en postes PH.** Un budget équivalent à la transformation de 720 postes a été octroyé en 2003 et réparti selon un quota préétabli aux différentes ARH. Malheureusement, certaines ARH utilisent ce budget pour financer d'autres projets, rendant cet effort de transformation caduque. Nous attendons de la part du ministère des directives très fermes envers les régions quant à



Réunion de la région Lorraine en avril 2003

l'utilisation de ce budget.

- Certains PADHUE exerçant avec des statuts particuliers souffrent d'injustice discriminatoire en rapport avec leur nationalité ou l'origine de leurs diplômes. Il nous paraît fondamental de pallier à ces situations absurdes afin que ces PADHUE puissent accéder à tous leurs droits :

- **Le statut PAC**, amené rapidement à disparaître selon les dires du ministère perdure. Un nombre important de médecins est ainsi victimes de tracasseries et de ruptures de contrats, rendues possibles par des insuffisances statutaires qui les fragilisent en les maintenant dans la précarité.

- **Les PH associés** sont privés de tous les droits et des indemnités dont bénéficient les praticiens hospitaliers. Ils sont obligés d'exercer 4 ans sous ce statut même s'ils acquièrent la nationalité dans un délai bref.

- **Certains assistants associés** ne perçoivent pas encore les indemnités des assistants qui sont fixées par la loi. La publication par le ministère

de directives précises ordonnant l'attribution de cette prime mettrait fin à cette situation de non droit.

- **Les AHU et CCA associés** ne perçoivent pas la prime d'exercice public exclusif accordée récemment pour les AHU et CCA pour la seule raison qu'ils ne sont pas de nationalité française.

**La FPS a toujours privilégié la négociation et les propositions sur tous les sujets abordés** qui ont déjà fait l'objet d'études et de comptes-rendus soumis au ministère pour qu'ils servent de plans de travail. Pourtant depuis un an, et malgré de multiples rendez-vous avec le Ministre et ses conseillers et la direction de la DHOS aucune avancée palpable n'est observée. Récemment, deux lettres présentant la liste des dossiers que nous souhaitons traiter de façon prioritaire avec une demande de rendez-vous urgents auprès de Monsieur Thibault et de Monsieur Couty n'ont pu aboutir.

**Le conseil d'administration de la FPS qui se réunit le 5 juillet 2003** a besoin pour décider des modalités pratiques d'action d'avoir un calendrier précis sur le traitement et l'aboutissement de tous ces dossiers. Nous ne pouvons nous résigner déjà à l'échec des négociations et nous restons à votre disposition pour rétablir le dialogue rapidement. La FPS ne peut être en aucun cas tenue pour responsable des actions qui peuvent découler d'un tel échec. Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour le Conseil d'Administration -  
Dr Ayoub Mdahfar  
Secrétaire général de la FPS

## Tout prévoir : entretien avec l'ex-Président du SNPAC

**(AGMF juin 2003)**

### **\* Quel est le rôle du SNPAC ?**

Le SNPAC a été créée en 1997 par quelques dizaines de médecins à diplôme hors union européenne. L'objectif principal était l'intégration des PAC (Praticien Adjoint Contractuel) et des futurs PAC dans le système médical français de manière juste, équitable et permanente. Ce statut de PAC avait été créé par Mme Simone Veil en 1995 pour donner une base légitime au travail de quelques milliers de médecins à diplôme hors union européenne.

Dès sa création, Le SNPAC a eu un énorme succès... La demande et le besoin d'autres catégories de praticiens comme pharmaciens, chirurgiens-dentistes a poussé le SNPAC de les intégrer et de s'ouvrir à d'autres statuts (PH, Assistants, Attachés, FFI, libéraux) à diplôme hors union européenne.

Ainsi Le SNPAC est devenu le premier syndicat en nombre d'adhérents en France regroupant tous les praticiens à diplôme hors union européenne - PADHUE (médecins, pharmaciens, sages-femmes et dentistes)- tous statuts confondus avec plus de 4000 adhérents à ce jour.

Le SNPAC a largement atteint son but en permettant la création d'une dynamique d'intégration de ses mandants.

Le 22 mars 2003, notre cher « SNPAC » s'est transformé en une structure plus complète qui a des ambitions « nationales » mais aussi « européennes » !!! La FPS ... La Fédération des Praticiens de Santé...

Depuis longtemps Le SNPAC était devenu "de fait" une inter-syndicale de tous les praticiens à diplôme hors union européenne tous statuts confondus.

Cette transformation officialise cette situation et elle va donner un nouvel élan et plus d'efficacité à notre structure pour mieux défendre les dossiers des PADHUE.

La FPS entend s'attaquer aux difficultés qu'ont à résoudre

« tous les statuts précaires » à l'hôpital.

### **\* Quel type de partenariat avez-vous conclu avec l'AGMF ?**

L'AGMF est notre premier partenaire... Les PADHUE (Praticiens à diplôme hors union européenne représenté par le SNPAC - la FPS, ont connu (connaissent encore) une grande précarité dans leur travail. L'AGMF a tendu la main aux PADHUE par le biais du SNPAC dès sa création. Elle a proposé aux adhérents du SNPAC un contrat de prévoyance hospitalière, leur permettant de garder leur salaire complet incluant les gardes en cas d'arrêt de travail. Elle a également proposé une mutuelle de santé avec des conditions avantageuses. Mais elle a surtout répondu « présent » à chaque fois qu'un adhérent leur a fait un appel.

### **\* Qu'en attendez-vous ?**

Le SNPAC- La FPS représente maintenant plusieurs catégories de praticiens de santé ; médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et sage-femmes. Ces praticiens travaillent avec des statuts très différents.

Donc il sera souhaitable que l'AGMF propose des solutions à chaque catégorie et à chaque statut. C'est un travail difficile et nous sommes prêts à travailler avec l'AGMF dans le cadre de notre partenariat pour trouver une solution.

Par ailleurs il y a une demande incessante de nos adhérents pour que l'AGMF propose aussi un contrat d'assurance automobile.

### **\* Quelles sont les perspectives concernant votre syndicat ?**

La FPS fort de son expérience syndicale, avec le SNPAC veut continuer à œuvrer pour l'intégration des PADHUE mais aussi « chaperonner » les derniers arrivés et les futurs arrivants PADHUE, pour lesquels un nouveau statut est en voie d'élaboration. La FPS a par ailleurs déjà des contacts avec quelques syndicats européens pour fonder une confédération européenne dans l'avenir.

Dr Serdar Dalkilic, Ex-Président du  
SNPAC—Délégué Européen de la FPS

## RECRUTEMENTS

Ou tapez [http://www.snpac.fr/offre\\_emploi.htm](http://www.snpac.fr/offre_emploi.htm)  
La liste est mise à jour 2 fois par mois...

### **CH de Fellerie-Liessies**

Service de Médecine et Rhumatologie  
Recrute un PAC—PH  
Contacter  
☎ : 03.27.56.72.00

### **CH de George SAND**

Le Cher  
Propose un poste PAC  
en Gériatrie et Psy.  
Contacter Dr Benharoun  
☎ : 02.48.66.29.00

### **Polyclinique privée**

Pôle de santé—Bretagne  
Propose un poste PAC  
Contacter Jo Louis  
☎ : 02.99.23.14.33  
e-mail : [jlouis@altdia-drouot.com](mailto:jlouis@altdia-drouot.com)

### **Officine privée**

Grand-duché  
Contacter Miche-Max Tenret  
Tél : 00/32.(0).495.57;40.65

### **CHU Fort-de-France**

Service de Gastrologie  
Recherche Assistant  
Contacter Dr F. Lombard  
Tél : 05.96.55.22.31

### **Clinique St-Pierre**

Doubs  
Recherche Médecins  
Contacter : Mr P. Noyé  
e-mail : [pnoye@capio.fr](mailto:pnoye@capio.fr)

## ● Enquête nationale de la FPS

**A diffuser largement**

Mesdames, Messieurs,  
Le directeur général  
Le président de la CME  
Le directeur de la DRH  
Le directeur de l'ARH  
La DRASS  
Le Président du conseil de l'ordre départemental

Paris, le 17/06/2003

**Objet :** enquête nationale sur les problèmes, secondaires aux formes des garanties statutaires, des *Praticiens A Diplômes Hors Union Européens « PADHUE »*, dans certains centres hospitaliers généraux et universitaires.

Madame, Monsieur,

La *Fédération des Praticiens de la Santé « FPS »*, est une mutation syndicale et institutionnelle du SNPAC, Syndicat National des Praticiens Adjointes Contractuels. Le rôle fédérateur, de notre nouvelle structure, a pour but de sauvegarder et défendre les intérêts matériels, professionnels, sociaux et moraux des PADHUE (Attachées associées, FFI, assistants associés, PAC, PH associées, PH contractuels et PH titulaires....).

Les PADHUE, ont attiré mon attention sur des problèmes qu'ils rencontrent. Ainsi j'ai été interpellé pour des affaires de rupture de contrats sans cause sérieuse ni réelle, des pressions subies pour forcer la démission allant jusqu'aux propos diffamatoires professionnels voire personnels....


Je constate que les problèmes rencontrés par les PADHUE surgissent souvent lorsque que les PAC envisagent la transformation de leur poste en poste de PH ou lors de la reconduction de leur contrat pour des motifs peu convaincants masquant surtout des problèmes d'ordre budgétaires.

Je vous signale, que la FPS a initié, avec détermination, une enquête nationale ayant pour but principal l'aboutissement à une garantie statutaire. La FPS se réserve le droit de saisir les institutions médiatiques et juridiques compétentes en cas de litige menaçant les PADHUE et revendiquera une réparation du préjudice subit en cas d'irrégularité.

Je vous souligne que les dossiers en ma possession seront exposés prochainement aux autorités ministérielles. Je suis à votre disposition pour toute collaboration et je vous prie de bien vouloir me signaler vos dispositions.

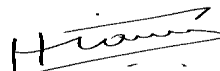
Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes meilleures considérations.

Le Président,



Dr AHMIS Jamil

Le Délégué Général,



Dr TAWIL Hani-Jean

**Duplicata transmis aux :**

- Mr Mattei, Ministre de la santé.
- Mr Thibault, Directeur du cabinet du ministre de la santé.
- Mr Couty, Directeur des Hôpitaux.
- Pr Langlois, Président du conseil de l'ordre national.



Participer aux discussions sur notre site [www.snpac.fr](http://www.snpac.fr) –rubrique Forum.

# Flash info de la FPS !!!

## Message à tous les PADHUE

N'hésitez pas à contacter notre commission "juridique" pour tout problème de statut, de poste ou d'autre point... en cliquant sur notre site [www.snpac.fr](http://www.snpac.fr)

## Message à tous les PADHUE

La FPS demande à tous les PADHUE de participer activement au mouvement des urgentistes... - avril 2003

## LA FPS APPELLE TOUS LES PADHUE A LA MOBILISATION !!!

*La FPS sera reçue par :*

- \* la Direction des hôpitaux (1ère et 3ème semaine de juillet)
- \* le conseiller de Mr Mattei (Pr Thibault) - 3ème semaine de juillet

*La FPS a été reçue par :*

- \* l'ordre des Médecin - Dr Ahr J. - le 26 juin 2003
- \* AP-HP - Pr Deprost et Mr Antonini - 26 juin et 1er juillet 2003
- \* l'ARH d'Ile de France - Mr Reiter, Mme Lepee et Mr Marchal - trois fois en juin 2003

**Les comptes-rendus seront sur notre site [www.snpac.fr](http://www.snpac.fr)**

## 2ème Séminaire de la FPS

Les membres du Conseil d'Administration et tous nos délégués régionaux se réunissent les samedi 20 et dimanche 21 septembre 2003. Le but est de préparer la rentrée ainsi que le congrès de samedi 15 et dimanche 16 novembre prochain.

Envoyez-nous vos questions concernant les PADHUE.

## Transformation des postes PAC en postes PH

En Ile-de-France seulement 20 postes de PAC sont transformés !!! ( 163 demandés par les établissements, Le Ministère a alloué un budget de 6 millions d'euros qui permet d'en transformer 120. Mais L'ARHIF a utilisé le budget pour créer des postes de la RTT et des urgences !!! ).

Tous les détails pour toute la France dans notre prochain numéro à la rentrée.

## Retraite :

Vous pouvez obtenir le projet de loi et les explications en tapant [www.snpac.fr / retraites.pdf](http://www.snpac.fr/retraites.pdf) et [retraitesex-pmo.pdf](http://retraitesex-pmo.pdf).

Bientôt le dossier de la FPS sur la retraite... vous pouvez nous envoyer vos questions et vos remarques à notre siège...



Pour obtenir plus des détails, tapez [www.snpac.fr](http://www.snpac.fr)

N'hésitez pas à réagir à ces dossiers en écrivant à la FPS

## **RAPPORT des Dentistes : POSITION ET PROPOSITIONS DE LA FPS**

**COURRIER A MONSIEUR MATTEI (et Mr THIBAUT - CONSEILLER DU MINISTRE) :**

*Ce rapport a été envoyé au Ministre de la Santé, le Pr J.-F. MATTEI, et à son conseiller technique, le Pr Thibault.*

### **L'intégration professionnelle des chirurgiens-dentistes citoyens français à diplôme hors Union -Européenne**

#### **Un capital professionnel et humain riche mais oublié !**

Les chirurgiens-dentistes, ayant obtenu leur diplôme hors union Européenne et vivants en France, sont compris entre **200 et 300 dentistes** (selon nos sources syndicales). Citoyens Français pour 80% d'entre – eux, ils représentent un capital scientifique et professionnel de qualité oublié, voire marginalisé et une richesse humaine dont l'intégration professionnelle et sociale reste inachevée tant que n'est mis en place un **système juste d'homologation de leurs diplômes !**

L'ancien système, en attendant la nouvelle procédure promise pour 2003, a montré ses limites en ignorant la réalité de cette catégorie qui est désormais française et européenne et non pas à priori étrangère, comme certains veulent l'affirmer pour se convaincre qu'il n'y a aucune urgence à traiter cette situation.

Pourtant le bon sens voudrait qu'on soit attentifs aux potentialités offertes par ces cadres de santé :

- d'enrichissement dans la pratique médicale ou la recherche universitaire et scientifique en mal de vocations.
- de moyens de réponse pour faire face à la demande croissante et insuffisamment satisfaite en santé bucco-dentaire en France, notamment dans le secteur public.

**La nouvelle procédure attendue devra dépasser toutes les insuffisances de l'ancien système en adoptant une véritable démarche paritaire intégrant les représentants des dentistes concernés (par le biais du FPS -SNPAC) dans toutes les phases de négociation, de préparation du projet et de gestion ultérieure du dispositif mis en place pour une garantie d'impartialité et une plus grande transparence !**

#### **Des besoins en santé publique bucco-dentaire insuffisamment satisfaits**

Une crise démographique dans la profession n'a pu être véritablement anticipée et compromet la présence et la qualité d'une santé publique à la hauteur des besoins croissants notamment sur le secteur public hospitalier et intermédiaire (centres de santé). Le déficit de réponse aux besoins de santé publique bucco-dentaire s'explique et se manifeste à plusieurs niveaux :

- Les départs et cessations d'activité sont insuffisamment compensés par le nombre actuel de nouveaux diplômés (800 praticiens par année) avec un déficit d'au moins 0,1 % de praticiens par année de 1995 à 2000, sur les 35 289 omnipraticiens de France, ceci représente un déficit annuel de 35 omnipraticien (CNAMTS - juillet 2002), sachant que l'année 1999 n'a pas fourni ses 800 nouveaux diplômés pour cause d'allongement des études à 6 années. Par ailleurs, une augmentation constante de la moyenne d'âge est également enregistrée. La « commission démographie des professions de santé », conduite par le professeur Yvon BERLAND, préconise une augmentation du numerus clausus à 1 300 dentistes dès 2007. Cependant, même cette préconisation restera insuffisante par le manque en capacités de formation de nos Universités au moment où il n'existe pas dans notre pays un système naturel d'intégration en flux continu, par voie d'équivalence universitaire, comme c'est le cas habituellement dans les autres pays développés.
- Par l'inégalité de répartition de l'offre à l'échelle du territoire national : quelques régions obtiennent de hautes densités de l'offre allant à 117 dentistes pour 100 000 habitants alors qu'une majorité de régions n'obtiennent qu'entre 32 à 60 dentistes pour 100 000 habitants (Cf. CNAMTS - juillet 2002), sans oublier les inégalités infrarégionales.
- Par une quasi absence de services dentaires en milieu hospitalier et une pauvreté de structures intermédiaires



(centres de santé), hormis quelques services de grands hôpitaux ou CHU et qui sont pour l'essentiel en stomatologie (spécialité de médecine en voie de disparition à l'hôpital) avec à côté de cela une prééminence de l'exercice selon le mode libéral qui représente environs 90% de l'activité dentaire en France.

- Par des besoins accrus suite à la loi CMU (7 millions d'accédants supplémentaires aux soins) et la nécessité de prise en charge des besoins curatifs et préventifs des populations sensibles : catégories sociales défavorisées, personnes hospitalisées, catégories spécifiques comme les personnes âgées ou les enfants, notamment les besoins de dépistage et des campagnes de prévention et d'Education pour la Santé en milieux scolaires.

**Un capital professionnel, compétent et humain riche mais oublié !**

**Des voies réalistes pour une véritable intégration professionnelle**

Au terme de 5 premières années l'intégration globale de 500 à 600 dentistes, à Diplôme Hors Union – Européenne (DHUE), et vivants en France avec une priorité pour le secteur public ou intermédiaire, une évaluation paritaire permettra d'apprécier si cette première réponse aura suffi à satisfaire une bonne partie de la demande réelle en santé publique bucco dentaire :

La balance démographique globale de la profession étant déficitaire ; il convient dès à présent de poser une série de mesures afin d'aboutir sur les **5 prochaines années** à rattraper au moins et partiellement, dans un premier temps, le déficit lié à la promotion blanche de 1999 et à la tendance générale de pyramide des âges dans la profession, en mettant en place **une intégration annuelle pendant 5 ans d'au moins 100 chirurgiens dentistes par année (le double au moins du nombre de dentistes DHUE de France) dans les voies conjuguées suivantes :**



1. **L'autorisation d'exercice pour les chirurgiens dentistes ayant déjà subi avec succès les épreuves de contrôle des connaissances selon la loi de 1972.**
2. **Dès la rentrée 2003/2004 : l'instauration d'une voie alternative à l'ancienne procédure fondée sur un contrôle des connaissances (épreuves écrites type QCM et copies rendues anonymes), en nombre de sessions non limité pour les dentiste – DHUE vivants en France, au risque de légaliser leur exclusion.**

**La nouvelle procédure, ne doit pas être exclusive (ouvrir la voie universitaire en parallèle) et doit prendre en considération les acquis professionnels : diplômes et certificats, formations, exercice rémunéré ou bénévole en France ou ailleurs.**

**Ce dispositif devra prendre en compte la priorité donnée aux dentistes – DHUE vivants en France et ne pas leur opposer des obstacles handicapants leur intégration professionnelle, comme la limitation des nombres de sessions à leur égard. En parallèle un nombre significatif de postes ouverts doit, nécessairement, intervenir de 2003 à 2008 pour répondre à la tendance déficitaire en général et permettre, grâce à ces confrères intégrés, un potentiel de rééquilibrage du taux d'exercice au profit, notamment, du secteur public sous représenté et fortement sollicité.**

**La vocation de ces confrères intégrés est d'être au service de notre système de santé et des orientations des pouvoirs publics ; des pistes sont à entrevoir par la création de postes et services dentaires en milieu hospitalier et en structures intermédiaires type centre de soins dentaires à l'instar des centres de cancérologie et des centres anti-douleur ainsi que par l'accès à l'exercice dans le domaine de la prévention, l'Education pour la santé et campagnes de dépistages au profit des milieux scolaires (médecine scolaire) ou collectivités territoriales, complétant ainsi l'exercice en ville. La prise en compte de la présence définitive de notre catégorie en France ainsi que ses nombreux acquis scientifiques et professionnels (en France et ailleurs) doit être réelle dans cette nouvelle procédure.**

3. **En parallèle ; non seulement une remise en question des conditions du numerus clausus mais l'instauration d'une véritable voie d'intégration universitaire par équivalence scientifique permettant de passer les examens de 5<sup>e</sup> année (idem CSCT) et d'évaluer la pratique par l'internat classique tout en encourageant les vocations dans la recherche et en créant de véritables spécialités, reconnues, dans les disciplines bucco-dentaires.**

Pôle des Chirurgiens-Dentistes  
Responsable Mlle Baya Bouzerar  
FPS – Juin 2003

# Le Journal officiel

## Autorisation d'exercer la Profession

\* J.O 25ème liste - 31 PAC médecins - arrêté du 1er avril 2003 (JO 15/4/03)

<http://www.snpac.fr/pacautorisationarrete1avril2003liste25.pdf>

\* J.O 26ème liste - 15 PAC médecins - arrêté du 3 juillet 2003 (JO 16/7/03- p. 12046)

\* J.O du 24 juin 2003 page 10579— Arrêté du 4 juin 2003 portant autorisation d'exercer la chirurgie dentaire en France en application de l'article 69-1, 11e alinéa, de la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ( 4 dentistes).

## Permanence des soins

- Arrêté du 30 avril 2003 Permanence des soins "gardes"

- Circulaire du 6 mai 2003- J.O du 2 mai 2003 page 7655.

<http://www.snpac.fr/>

ar-  
rete\_permdessoins\_30avril2003\_fps.pdf

<http://www.snpac.fr/>

circu-

laire\_permdessoins\_6mai2003\_fps.pdf

## Concours PH 2003

Arrêté du 2 avril 2003 modifiant l'arrêté du 28 juin 1999 relatif à l'organisation du concours national de praticien des établissements publics de santé.

<http://www.snpac.fr/phconcours2003arreteavril2003modif.pdf>

\* Inscription avant 30 juin 2003, voir les conditions... Places ouvertes par spécialité..

[http://www.snpac.fr/concours\\_ph\\_2003\\_places\\_ouvertes\\_FPS.pdf](http://www.snpac.fr/concours_ph_2003_places_ouvertes_FPS.pdf)

Pour obtenir plus des détails, tapez [www.snpac.fr](http://www.snpac.fr)

N'hésitez pas à réagir à ces dossiers en écrivant à la FPS.

## Projet nouveau statut d'attaché et attaché associé

[http://www.snpac.fr/projet\\_statut\\_attache\\_fps.pdf](http://www.snpac.fr/projet_statut_attache_fps.pdf)

## Projet de loi « Retraite »

<http://www.snpac.fr/retraites.pdf>

<http://www.snpac.fr/retraitesexpmo-2.pdf>

## Nouveau sous-directeur à la DHOS

M° Marc Oberlis a été nommé au poste de sous directeur des professions médicales et des personnels médicaux hospitaliers rattaché à la DHOS...(arrêté du 10 avril 2003 ; JO du 2 mai 2003) en remplaçant Mr Blémont (nommé Directeur de l'ARH à Besançon).

## PAC Dentistes

Arrêté du 2 avril 2003 (JO 11 avril 2003) : la liste des personnes ayant satisfait aux épreuves nationales d'aptitude (session 2002) à la fonction de praticien adjoint contractuel, spécialité odontologie (17 PAC)

[http://www.snpac.fr/pac\\_odontologie\\_resultats\\_avril2003.htm](http://www.snpac.fr/pac_odontologie_resultats_avril2003.htm)

La mort annoncée du service public de santé !

L'INPH se bat depuis de nombreuses années pour la reconnaissance du travail effectué par tous les types de praticiens exerçant leur art dans les établissements publics de santé, mais également pour la sauvegarde du service public de santé, prolongement logique, original, du principe de solidarité nationale. Si, ces dernières années, des batailles importantes ont été ainsi gagnées, leur traduction dans la réalité est loin d'être réalisée et de nombreux dangers nous guettent tous quelque soit le statut dont nous relevons.

En effet, depuis un peu plus d'un an, la conjoncture politique a changé, et nous sommes entrés dans une ère de libéralisme forcené où solidarité, progrès social apparaissent comme de plus en plus désuets devant la montée en puissance de l'individualisme et du profit qui est là loin d'être collectif.

Certes le service public de santé coûte énormément cher à la nation et, l'INPH a toujours été un ardent défenseur de toutes les tentatives d'optimisation, de recomposition de l'offre publique de soins ; après tout, il s'agit aussi de notre argent, autant qu'il soit bien et justement dépensé ! Ses combats pour la rénovation et l'amélioration des statuts ne sont pas que des combats corporatistes : bien au contraire un statut unique, valorisé et valorisant pour tous doit permettre une meilleure attractivité vers un exercice public, une meilleure mobilité et une meilleure acceptation des indispensables restructurations de notre système public de soins : ne l'oublions pas, au cœur du système de santé, il y a d'abord les hommes !

Or au fil des nombreux rapports publiés depuis un an par le ministère de la santé, par l'assemblée nationale, par l'IGAS, au décours des discussions sur l'avenir de notre statut, se profilent d'autres schémas où ceux qui se sont investis dès le début de leur carrière dans un exercice particulier de la médecine où le service rendu médical compte bien plus que le simple profit individuel, se retrouvent en quelques sortes marginalisés. En filigrane que nous propose-t-on : les établissements publics de santé doivent fonctionner avec de plus en plus de personnels contractuels et de moins en moins de personnels titulaires. Les procédures de démocratisation interne à

l'établissement doivent disparaître au profit de la réinstauration d'une hiérarchie verticale rigide : le directeur nomme les chefs de pôle (nouvelle dénomination des services), et les CME ne sont que la réunion des chefs de pôle. Ainsi les seuls personnels indispensables, outre le directeur, apparaissent comme seulement les chefs de pôle (PU-PH dans les CHU et PH titulaires dans les CHnonU) : le reste du personnel peut être contractualisé à temps plein et/ou à temps partiel. Ces derniers seront bien évidemment nommés par le directeur qui gèrera totalement leur carrière au travers de contrats locaux ; avec la mise en place de la tarification à l'activité, leur rémunération sera fonction de leur réelle activité de soins, de leur nombre d'actes donc comme dans le secteur libéral. Mais pourquoi faire ? Le strict minimum, ce qui ne peut être assuré par le secteur libéral en raison d'un manque évident de rentabilité : assurer la permanence des soins et la continuité des soins, assurer le fonctionnement des plateaux techniques, maintenir une présence médicale dans des lieux géographiques désertés, remplir des missions indispensables à la société et ne pouvant être prise en charge par le secteur libéral en raison de son coût et du temps nécessaire à y consacrer. Scénario bien noir ! mais sans doute n'avons-nous rien compris, et à ce qu'il paraît, nous aurons le droit de discuter et de négocier dans les mois à venir. De quoi de rester inquiet au vu des dernières négociations qui n'en avaient que le nom : les textes étaient proposés sur table, sans réunion préparatoire, et sans possibilité d'amendements sur le fond. La rentrée risque d'être aussi chaude que cet été, car il y va de l'avenir de notre service public de santé si l'on ne veut pas qu'il soit réduit à la portion congrue !

Docteur Jean GARRIC  
Délégué Général INPH

### Voici les points clés que la FPS défendent farouchement depuis la loi de juillet 1999

- Assurer une prise en charge logistique pour chaque PADHUE dès son arrivée en France.
- supprimer tous les statuts précaires en France et le statut des associés en particulier (attaché et assistant).
- le nouveau texte officiel concernant l'organisation et l'accueil, à partir de 2002, des Praticiens (Médecins, Pharmaciens, sages-femmes et Dentistes) à diplômes hors Union Européenne - PADHUE devrait s'appuyer sur la compétence, l'intégration et l'équité.
- ce nouveau statut (à partir de 2002) devrait être sanctionner par un concours national classant (CNC) et par région. Il aboutira à une fonction de praticien assistant ou attaché (PA).
- Insister sur la valeur scientifique du concours du nouveau statut « PADHUE ». La FPS - SNPAC souhaite participer à l'élaboration des modalités de cet examen *et siéger dans la commission ad hoc.*
- **Ces nouvelles procédures** qui seront ouvertes à tous les praticiens spécialistes hors union européenne (exerçant à l'intérieur ou à l'extérieur de l'hexagone), **devront impérativement tenir compte des acquis professionnels et des services rendus par les PADHUE exerçant avant juillet 1999 et inclure les spécialistes formés en France.**
- Le SNPAC demande à être concerté sur le fond comme sur

la forme sur toute nouvelle règle de recrutement des PADHUE et refuse catégoriquement la création de "sous-statuts" ou la persistance de statuts précaires.

- En tenant compte des 2000 PADHUE exerçant en France - avant l'an 2002- sans équivalence de diplômes, ce concours classant par spécialités devrait, **du moins dans un premier temps, intéresser toutes les spécialités avec une périodicité annuelle.**
- Ce concours devrait aboutir en cas de succès à une inscription systématique à l'ordre des médecins, et à un poste d'assistant spécialiste pendant une durée de 3 ans à 5 ans.
- **L'ensemble du dispositif permettant dans un premier temps l'accès à la plénitude d'exercice, puis à la qualification après avis de la commission.**
- **Les PADHUE qui ont déjà effectué les 3 années de fonctions hospitalières avant la réussite à ce concours, ils devront être dispenser de les effectuer après leur réussite.**

Donc la commission devra accorder la plénitude d'exercice de la profession en prenant compte de la date d'arrivée de PADHUE en France :

\* PADHUE > juillet 1999 = épreuves écrites, orales et des acquis professionnels.

\* PADHUE < juillet 1999 = seulement les acquis professionnels et les service rendus.



## Le Généraliste du 18 avril 2003 : Ces médecins venus d'ailleurs.

De plus en plus des généralistes détenant un diplôme étranger sont sollicités pour s'installer dans l'Hexagone. Ils viennent chez nous parce que les zones rurales les réclament et qu'ils n'ont pas de travail dans leur pays d'origine. Beaucoup sont séduits par la médecine libérale "à la Française". Ré-

cits. Chritophe GAT-TUSO. Avec Hervé CRESSARD (Bretagne).

### *La FPS milite pour la régularisation...*

Dr Samer Hamadmad (Un syrien à Longjumeau) :  
« On ne peut pas laisser la porte ouverte à n'importe qui... ».

Pour obtenir plus des détails, tapez [www.snpac.fr](http://www.snpac.fr)



du 01/07/2003

## **Médecins à diplôme étranger : retour à la case départ pour les derniers arrivés.**

Qu'ils soient récemment arrivés, et donc sans statut, ou en voie d'intégration dans le système, les médecins à diplôme étranger s'inquiètent de l'inertie des pouvoirs publics face à leurs problèmes.

Dans une lettre ouverte au ministre de la Santé, la FPS (Fédération des praticiens de la santé, anciennement SNPAC, et qui représente les professionnels de santé diplômés hors de l'Union européenne) s'inquiète.

Le syndicat explique que, depuis la fin de l'année 2001, il n'y a plus en France de système d'intégration pour les médecins à diplôme étranger, rappelle qu'un concours classant par spécialité devait être mis en place qui n'a pour l'instant pas vu le jour et affirme que, « compte tenu des besoins, les hôpitaux continuent à embaucher des praticiens diplômés hors d'Europe sous des statuts très précaires, passant outre les textes de loi qui interdisent tout recrutement depuis juillet 1999 ».

De ce fait, 2 000 à 3 000 médecins se retrouveraient aujourd'hui dans la situation qui était celle de leurs aînés au milieu des années 1990 : ils étaient alors autour de 8 000, faisant fonction d'interne, attachés ou assistants associés. Ces praticiens ont eu toutes les peines du monde à s'extraire de leur condition en devenant PAC (praticien adjoint contractuel) ou en obtenant l'autorisation d'exercer la médecine en France via le CSCT (certificat de synthèse clinique et thérapeutique). Et les hôpitaux sont, comme il y a dix ans, hors la loi. Au près du ministre, la FPS se fait donc pressante : « La publication du décret (instituant la nouvelle procédure de recrutement des médecins à diplôme étranger, NDLR) et la mise en place de l'examen classant deviennent très urgentes. »

Les soucis de la FPS ne s'arrêtent pas là. En effet, le sort

des milliers de médecins à diplôme étranger en voie d'intégration n'est pas entièrement réglé. Les PAC, en particulier, rencontrent des difficultés. La FPS, qui a lancé une enquête nationale auprès de tous les directeurs d'hôpital pour prendre la mesure du phénomène, a été alertée sur « des affaires de rupture de contrats sans cause sérieuse ni réelle » - les PAC sont nommés sur un poste pour une durée de trois ans - ainsi que sur des non-reconductions de contrats « pour des motifs peu convainquants qui masquent surtout, selon elle, des problèmes d'ordre budgétaire », car les hôpitaux préfèrent embaucher des médecins « moins chers ». La FPS dénonce une situation « rendue possible par des insuffisances statutaires qui fragilisent les PAC en les maintenant dans la précarité ».

Autre obstacle pour les PAC : la transformation de leur poste en poste de praticien hospitalier (PH) quand ils ont réussi le concours. Certes, des sommes ont été débouquées cette année par le ministère de la Santé pour transformer de cette manière 720 postes dans toute la France. Ce budget a bien été distribué aux agences régionales de l'hospitalisation (ARH). Le hic, s'indigne le Dr Hani-Jean Tawil, délégué général de la FPS, c'est que, « malheureusement, certaines ARH l'utilisent pour financer d'autres projets et notamment la RTT des praticiens hospitaliers, les urgences... ».

L'Ile-de-France est critiquée, où, sur l'argent versé par l'Etat pour la transformation de 120 postes (accordés pour 163 demandes), soit 6 millions d'euros, il ne resterait plus que de quoi en transformer... 20, soit 1 million. Commentaire de l'ARH : « En début d'année, sur l'enveloppe indicative reçue par l'agence, un million d'euros ont été fléchés pour la transformation des postes de PAC en postes de PH. Ils ont été distribués dans les hôpitaux. » Dialogue de sourds, donc. Qui contribue à mettre les médecins à diplôme étrangers en colère. La FPS, 4 000 adhérents, réunit son conseil d'administration samedi prochain. Elle a prévenu le ministre que, s'il ne se saisissait pas d'ici là des problèmes des praticiens diplômés hors de l'Union, elle pourrait appeler à la grève pendant l'été.

## Pénurie des Médecins hospitaliers— Viva, avril 2003

### Rhône Alpes / Les étrangers au secours de l'hôpital :

L'agence régionale de l'hospitalisation (Arh) a autorisé, pour 2003, l'ouverture de 202 postes de médecin à temps plein dans 57 établissements hospitaliers. Les diplômés français n'étant cependant pas assez nombreux pour répondre à la demande, qui s'amplifiera avec les départs à la retraite de la génération d'après guerre, il faudra faire appel à des diplômés étrangers hors Union européenne. Mais ceux-ci ne sont pas reconnus à hauteur de leurs compétences.

Le docteur *Abdelhamid Saidi* est aujourd'hui l'une des chevilles ouvrières des urgences de l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon.

« Le recrutement doit être le même pour tous » / « Le concours par spécialité est une de nos revendications, explique *Slim Bramli*, gastro-entérologue à l'hôpital d'Avignon et président du Syndicat national des praticiens attachés contractuels (Snpac), principale organisation des Padhue, pour la zone 4, qui comprend l'Auvergne et Rhône-Alpes. Il est inacceptable de laisser dans la précarité des médecins qui ont les compétences et ont obtenu un titre français. ». Le Snpac ne réclame pas un traitement de faveur, « il faut donner les mêmes droits à tous les médecins qui auront passé les épreuves avec succès », résume Slim Bramli. Le Snpac s'élève, par ailleurs, contre le peu d'empressement de certains responsables d'hôpitaux à transformer les postes de Pac en postes de PH, c'est-à-dire à leur offrir le statut et la rémunération qui conviennent à leur qualification.

**INTERVIEW , DR Marc Dennawi**  
« Nous avons une dette envers l'hô-

pital »

Bourgognes-Auvergne / Les étrangers au secours de l'hôpital.

En Bourgogne, sur 700 postes de praticiens, 120 sont vacants. Les diplômés français n'étant cependant pas assez nombreux pour répondre à la demande, qui s'amplifiera avec les départs à la retraite de la génération d'après guerre, il faudra faire appel à des diplômés étrangers hors Union européenne. Mais ceux-ci ne sont pas reconnus à hauteur de leurs compétences.

### Dentistes et pharmaciens Le poids des lobbys.

La situation des pharmaciens et des chirurgiens-dentistes à diplôme hors Union européenne est plus alarmante encore que celle de leurs confrères médecins. Ainsi, face au nombre limité de postes de dentiste à l'hôpital, l'essentiel de l'activité est libéral. Ils sont exclus des concours qualifiants (Pac) et sont également rejetés de l'exercice libéral par le conseil de l'ordre de la profession. En 2002, il n'a accordé que 7 équivalences et 34 autorisations d'exercice en libéral. Des chiffres pourtant record.

Quant aux pharmaciens, le règlement de leur situation est bloqué par le principal syndicat de la profession, qui refuse toute évolution et, comme pour les dentistes, l'accès au statut de PH (praticien hospitalier). Pis encore, il n'existe aucune procédure de qualification. Pour Slim Bramli, il s'agit principalement d'enjeux financiers : « Il y a un gros magot à gagner, notamment chez les pharmaciens de ville. C'est pour cela qu'ils refusent l'ouverture des officines aux praticiens non européens. » A. B.

### Le Quotidien du Médecin du 10/07/2003.

#### *Le Dr Michel Ducloux succède au Pr Jean Langlois à la présidence de l'Ordre*

Les 40 membres du Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM), réunis au siège de l'institution à Paris, ont élu le Dr Michel Ducloux (75 ans le 10 août prochain et jusqu'à présent vice-président) à la présidence du CNOM.

Un scrutin contesté par certains conseillers et médecins, qui regrettent que le nouvel élu soit plus âgé que le précédent. Cette élection a le mérite de mettre un terme à deux années de flottement...

Le Pr Jean Langlois, ayant annoncé dès son élection qu'il ne solliciterait pas de nouveau mandat à l'échéance de celui-ci, en juin 2003, une période transitoire s'ouvrirait à l'Ordre. Cette période se termine par l'élection de Michel Ducloux, qui devrait rester à son poste jusqu'en juin 2005.

Chirurgien orthopédique, le Dr Ducloux a été président du conseil départemental du Nord de 1972 à 2002. Il est membre du Conseil national depuis 1999, et a été élu président du CNOM par 24 voix contre 15 au Dr Jacques Lucas, et un vote blanc.

H. S.R.



## Les pôles et les membres du conseil d'administration FPS 2003



AG	Fonctions	Nom et Prénom	N° commission	Lieu du travail	Tél. Travail	Portable	e-mail
03	Président	Jamil Amhis	14, 25, 26	CH Créteil inter.	01.45.17.50.00	06.60.58.51.48	Jamil.Amhis@chicreteil.fr
03	Vice-Président	Elvira Bogossian	21	CHULouisMourier	01.47.60.67.73	06.19.19.60.89	Bogossian.e@free.fr
02	Délégué général	Hani-Jean Tawil	8, 21, 22	CH Orsay	01.69.29.75.75	06.60.66.20.90	h.j.tawil@ch-orsay.fr
03	Délégué européen	Serdar Dalkilic	13	CH Longjumeau	01.64.54.30.87	06.62.79.45.97	serdar.dalkilic@wanadoo.fr
02	Porte Parole	Khaldoun Kerrou	7,9,11,12,22	CHU Tenon	01.56.01.65.56	06.70.03.71.10	Khal-
03	Secrétaire général	Ayoub Mdhafar	4, 24			06.63.07.22.34	ayoub13@laposte.net
02	Secrétaire adjoint	Jacques Sunda	18, 19, 20	CH Bourges	02.48.63.25.25	06.82.41.23.37	mav.sunda@wanadoo.fr
03	Trésorier	Fouzia Mounir		CH Longjumeau	01.64.54.33.33	06.63.75.47.69	moufaz@yahoo.fr
03	<b>Pôle nouveaux arrivés</b>	Marc Dennawi	1, 2, 3, 4	CH Firminy	04.77.40.40.51	06.86.80.37.79	marcdennawi@hotmail.com
02	Suppléant	Christina DosSantos	1, 2	CH Etampes		06.16.95.32.60	chuerre@free.fr
02	<b>Pôle contractuels</b>	Slim Bramli	5, 6, 7, 16	CH Avignon	04.90.87.55.76	06.19.60.61.74	slimbra@aol.com
03	Suppléant	Salim Merazga	5, 20	Groupe Serience		06.24.27.24.24	Csct_1@hotmail.com
	<b>Pôle socio-culturel</b>	???					
03	Suppléant	Farid Taha	7, 13, 14	CHU Amiens	03.22.66.83.25	06.30.36.59.82	taha.farid@wanadoo.fr
03	<b>Pôle pharmaciens</b>	Moussa Oudjhani	9, 15	CH Emile Roux	01.34.06.60.00	06.63.95.91.89	mousray98@yahoo.fr
*	Suppléant	*					
03	<b>Pôle dentistes</b>	Baya Bouzerar	17			06.10.69.72.19	baya.bouzerar@caramail.co
*	Suppléant	Mokrane Sahari (hors CA)	12, 13, 17			06.64.39.50.44	simokrane@hotmail.com
*	<b>Pôle sages-femmes</b>	???					
03	<b>Pôle régions</b>	Nadim Mortada		CH Evreux	02.32.33.80.00	06.16.54.83.94	nmourtada001@ch-verdun.rss.fr
*	Suppléant	Jacques Sunda	18, 19, 20	CH Bourges	02.48.63.25.25	06.82.41.23.37	mav.sunda@wanadoo.fr
02	Membre	Malik Mecheri	11,	CH Martigues	04.42.43.24.25	06.10.02.11.60	mmecheri@infonie.fr
02	Membre	Mayssoun Kassem	2	CH Meaux		06.23.05.48.06	mays.kassem@infonie.fr
02	Membre	Saïd Aberrane		CH Créteil Inter.	01.45.17.50.00		
02	Membre	Mohamed Amour	12, 13	CH Etampes	01.60.80.76.76	06.64.17.50.96	m.amour@tiscali.fr
02	Membre	Abdou Chami Khaz.		CH Hagneau	03.88.06.30.44	06.61.75.66.66	chami@ch-hagneau.fr
02	Membre	Mourad El Bakkali		CH Marmande	05.53.20.30.05	06.09.70.18.37	elbakkali@nomade.fr
02	Membre	Nouridine Gharbi					
02	Membre	Mouloud Khalloufi	7, 13	CH Créteil Inter	01.45.17.50.00	06.63.15.65.36	Mouloud.khalloufi@chicreteil.fr
02	Membre	Samir Mesbahy		CH Magny-en-Vexin	01.34.79.43.51	06.84.51.18.67	mesbahy@aol.com
02	Membre	Georges Darabu	10, 13	CH Forbach	03.87.87.70.40	06.80.21.04.82	malekesa@hotmail.com
03	Membre	Mazen ElFerra	19, 23	CHU Nancy	03.83.15.35.39	06.61.75.66.66	mazenfarra@hotmail.com
03	Membre	Patricio Trujillo	11, 13, 25	CH Etampes	01.60.80.76.76	06.09.11.22.44	patrtrujillo@yahoo.fr
03	Membre	Larbi Boudaoud	9, 15	CHU Clichy	01.40.87.55.40		LAR-
03	Membre	Fouad Daoudi		CH Longjumeau	01.64.54.33.33	06.16.81.97.73	fouad.daoudi@libertysurf.fr

### Les Délégués régionaux 2003

	FPS - SNPAC / DR 2003	Nom	Lieu de travail	Téléphone	Portable	e-mail
	<b>Zone 1 - Président</b>					
03	Ile de France	Fouad Daoudi	CH Longjumeau	01.64.54.33.33	06.16.81.97.73	fouad.daoudi@libertysurf.fr
03	AP-HP	Moussa Oudjhani	CH	01.34.06.60.00	06.63.95.91.89	mousray98@yahoo.fr
03	<b>Martinique Guadeloupe</b>	KIBIB Abdelkader		06.96.91.59.87		
03	Guyane	Belhabri (Karaoui) Souad		06.94.40.69.19		
03	Réunion	Abdelhafid Edmar		02.62.57.19.68		
	<b>Zone 2 - Président</b>	<b>Lahcen Boukhris</b>	<b>CH Honfleur</b>	<b>02 31 89 89 21</b>	<b>06 39 47 14 39</b>	<b>lboukhris@ch-honfleur.fr</b>
03	Basse Normandie	Lahcen Boukhris	CH Honfleur	02 31 89 89 21	06 39 47 14 39	lboukhris@ch-honfleur.fr
03	Haute Normandie	Messoud Fredjani	CH Dieppe	0232147539	0676327062	
03	Bretagne					
03	Centre	Raymond Mizele		02.38.80.69.18	06.62.87.33.73	
03	Pays de Loire	El Moatit Mohamed		02.41.32.99.39	06.12.67.44.24	
	<b>Zone 3 - Président</b>	<b>DARABU Georges</b>	<b>CH Forbach</b>	<b>03.87.87.70.40</b>	<b>06 80 21 04 82</b>	<b>malekesa@hotmail.com</b>
03	Nord Pas de Calais	Sendid Boualem		03.20.97.06.24		
03	Picardie	Bacha Aicha	CH Compiègne	03.44.20.90.29		
03	<b>Champagne Ardennes</b>					
03	Lorraine	Mazen ElFerra	CHU Nancy	03.83.15.35.39	06.61.75.66.66	mazenfarra@hotmail.com
03	Alsace	Chami-Khazraji Abdri		03.88.06.30.44	06.13.52.77.44	
03	Franche Comté	SABAH Remy			06.88.39.68.50	
03	Bourgogne					
	<b>Zone 4 - Président</b>	<b>BRAMLI Slim</b>	<b>CH Avignon</b>	<b>04.90.87.55.76.</b>	<b>06.19.60.61.74</b>	<b>slimbra@aol.com</b>
03	Auvergne	Slim Bramli	CH Avignon	04.90.87.55.76.	06.19.60.61.74	slimbra@aol.com
03	Rhône Alpes	Dennawi Marc	CH Firminy	04.77.40.40.51	06.86.80.37.79	marcdennawi@hotmail.com
03	<b>Languedoc Roussillon</b>	Selloumi Dabiba	CHU Lapeyronie, Montpellier	04.67.41.11.96	06.65.16.54.70	Selloumi2000@yahoo.fr
03	<b>PACA &amp; Corse</b>	Malik Mecheri	CH Martigues	04.42.43.24.25	06.10.02.11.60	mmecheri@infonie.fr
	<b>Zone 5 - Président</b>	<b>EL BAKALI Mourad</b>			<b>06.09.70.18.37</b>	
03	Aquitaine	Gbrassim Lambert		05.57.55.34.82	06.09.42.50.90	
03	Limousin	Nouridine Gharbi				
03	Midi Pyrénées					
03	Poitou Charentes	Errabia Moulay		05.49.83.83.83		

Si vous souhaitez être notre délégué (régional, départemental ou hospitalier), contactez-nous. [www.snpac.fr](http://www.snpac.fr)

# Dernière minute !

## Sommaire

Le mot du Président	Page 2
Lettre ouverte de la FPS au Ministre de la Santé, le Pr JF Mattei.	Pages 3 et 4
Tout prévoir : entretien avec l'ex-Président du SNPAC, le Dr Serdar Dalkilic	Page 5
Recrutements	
Enquête nationale de la FPS	Page 6
Flash info ...	Page 7
Le rapport des chirurgiens-dentistes par le Pôle des dentistes : responsable Mme Baya Bouzerar	Pages 8 et 9
Le Journal Officiel	Page 10
Tribune libre par le Dr Jean Garric, Délégué général de l'INPH	Page 11
Le nouveau statut « PADHUE » et la charte de la FPS	Page 12
La presse nationale	Pages 13 et 14
Les délégués régionaux, membres du Conseil d'administration.	Page 15
Dernière minute : Congrès de la FPS, samedi 15 novembre et dimanche 16 novembre 2003	Page 16
Sommaire Guides du SNPAC et les fascicules ...	Page 16



## 7ème Congrès de la FPS samedi 15 novembre et dimanche 16 novembre 2003

Communications, tables rondes, débats et informations concernant tous les dossiers avec des personnalités du Parlement, du Ministère, de la tutelle, des Ordres, des syndicats...

Pour obtenir les détails, tapez [www.snpac.fr](http://www.snpac.fr)



La naissance de la Fédération des Praticiens de Santé...  
La FPS

**A**  
**P**  
**a** Prix de  
**r** l'unité :  
**a** 10 euros  
**t**  
**r**



L'histoire d'un syndicat...  
Le SNPAC



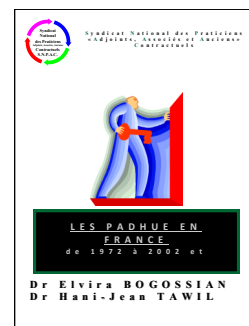
Comment devenir PH ?

Dr Hani-Jean TAWIL



La Qualification des PADHUE en France.

Dr Mohamadou BALDE



LES PADHUE EN FRANCE de 1972 à 2002 et

Dr Elvira BOGOSSIAN  
Dr Hani-Jean TAWIL

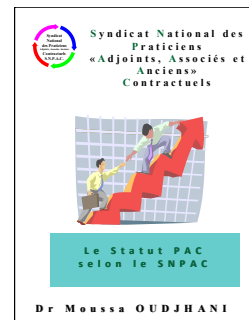


N° 4  
GUIDE & ANNUAIRE  
2002 du SNPAC



Régionalisation du SNPAC

Dr Jacques SUNDA

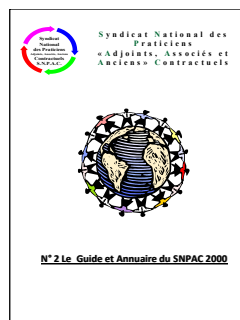


Le Statut PAC selon le SNPAC

Dr Moussa OUDJHANI



N° 1 : L'ANNUAIRE des Praticiens Adjoins Contractuels 1999



N° 2 Le Guide et Annuaire du SNPAC 2000



N° 3  
GUIDE & ANNUAIRE 2001  
du SNPAC

Envoyer un chèque d'une somme de 10 Euros à l'ordre du SNPAC.

Pour faire la mise à jour, contacter le responsable,  
Dr Jacques SUNDA : [mav.sunda@wanadoo.fr](mailto:mav.sunda@wanadoo.fr) / Tél. : 06.82.41.23.37